



Mistral Europe

LETTRE D'INFORMATION

BUREAU DE BRUXELLES

Novembre – décembre 2018

Plus d'informations sur

L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

l'Edito du Président

Jeunesse, dynamisme et vitalité

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué au succès de l'acte 2 de Méditerranée du Futur. Dédié à la jeunesse et l'innovation, il a réuni le 13 novembre à Marseille, environ 1 000 personnes et 30 délégations méditerranéennes et européennes. Je suis heureux d'y avoir annoncé la création d'un Parlement Méditerranéen de la Jeunesse et le prochain lancement d'un grand appel à projets euro-méditerranéen pour soutenir les initiatives innovantes en faveur de la jeunesse.

Notre travail conduit à l'avancée de projets essentiels pour la région, à l'image du corridor de transport Méditerranée, le futur tronçon Marseille-Gênes en particulier. Philippe Tabarot, Vice-Président délégué aux Transports a rencontré à Bruxelles Madame Radicova, coordinatrice européenne du corridor, afin de préciser l'avancement des travaux d'infrastructure sur cet axe. Les enjeux en termes d'amélioration de la circulation des flux de passagers et de marchandises sont majeurs pour la région.

J'ai moi-même reçu Monsieur Julian King, Commissaire à la Sécurité. J'ai pu lui dire notre satisfaction de l'intérêt de la Commission sur ce secteur, concrétisé par la probable hausse du budget de programmation pour la période 2021-2027. Notre dynamique se poursuit en nous portant candidat sur un projet phare pour sécuriser les gares de voyageurs dont le budget s'élève à 1,9 millions d'euros. Dans ce projet intitulé PREVENT, la Région est partenaire d'un consortium dont la qualité des membres, leur diversité et complémentarité, la pertinence du sujet de la sécurité dans les transports publics sont des atouts qui devraient convaincre la Commission.

Il est primordial d'associer nos partenaires à la vitalité de nos actions. Nous mettons tout en œuvre pour le développement de nos activités et celui de l'emploi. Je suis convaincu de la portée et de l'efficacité de notre action commune.

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Député européen

Les élus en charge de l'Europe

Renaud MUSELIER

Président de la Région SUD
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Agnès RAMPAL

Présidente de la commission
Euroméditerranée



L'Equipe du bureau



Emmeline ALLIOUX

Directrice

Tél : +32 2 741 87 54

eallieux@maregionsud.fr



Corinne ROUSSEAU

Assistante de direction

Tél : +32 2 741 87 51

crousseau@maregionsud.fr



Constance POIRÉ

Chargée de mission Transport et Energie

Tél : +32 2 741 87 53

cpoire@maregionsud.fr



Lucie DUROCHER

Chargée de mission Recherche, Innovation,
Entreprises

Tél : +32 2 741 87 59

ldurocher@maregionsud.fr

L'AGENDA

3-8 décembre à Marseille : [Semaine européenne de l'espace](#)

4-6 décembre à Vienne : [ICT 2018](#)

13 décembre à Marseille : [Session d'information PRIMA](#)

8 janvier à Paris : [Journée nationale d'information](#), Appels H2020 Sécurité

LES ACTEURS HEBERGES

Ziga VALIC

Représentant du Pôle de compétitivité OPTITEC
ziga.valic@pole-optitec.com

Amélie SMETHURST

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône
amelie.smethurst@departement13.fr

Karl STOECKEL

Représentant Aix-Marseille Université
Karl.stoeckel@univ-amu.fr

SOMMAIRE

Le mot du bureau de Bruxelles

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

Quelles avancées de la négociation sur le futur budget européen 2021-2027 ?

Brexit : l'accord de sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne
Semestre européen - paquet d'automne: renforcer la croissance inclusive et durable

Elections européennes 2019 : comment ça fonctionne ?

RECHERCHE, INNOVATION ET ENTREPRISES

Horizon Europe : point sur les négociations

Retour sur l'appel WIFI4EU

Fonds européen de défense : avancée des négociations

Le prix européen pour les femmes innovatrices est lancé : A vos candidatures !

CULTURE

Lancement de l'appel Coopération 2019 du programme Europe Créative – Soutien aux projets de coopération culturelle transnationale.

Publication des appels à projets MEDIA du programme Europe Créative - Soutien à la créativité audiovisuelle européenne.

NOUS CONTACTER

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ARTICLES DE CETTE LETTRE, NE PAS HESITER A CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES A L'ADRESSE SUIVANTE :
representation.bruxelles@maregionsud.fr

 DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57
 DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 741 87 50

NOUS ECRIRE : REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
62 RUE DU TRONE 1050 BRUXELLES - BELGIQUE

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

LIFE, COPERNICUS, PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE , HORIZON 2020, COSME, ERASMUS +, EUROPE CREATIVE, L'EUROPE POUR LES CITOYENS , EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION, EUROPEAID.



Le mot du bureau de Bruxelles

Ce mot de novembre se concentre sur une visite stratégique réalisée par Monsieur Tabarot, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Bruxelles le 22 novembre à l'occasion du forum du corridor Méditerranée.

Ce déplacement aura permis d'établir une bonne relation avec la nouvelle coordinatrice du corridor Méditerranée, Mme RADICOVA, qui a pour ambition d'accélérer la réalisation des projets d'infrastructures clés de transport sur l'ensemble de l'axe méditerranéen. Forte de ces nouvelles responsabilités, cette ancienne Première Ministre de Slovaquie, a poussé les Etats à s'engager davantage dans l'avancement des travaux, et à adopter une vraie vision euroméditerranéenne. Elle a d'ailleurs insisté fortement auprès de la délégation italienne pour éviter que le gouvernement italien ne mette des freins à la réalisation du Lyon-Turin, déjà bien avancé, et qui a fait l'objet de 7 évaluations coûts-bénéfices démontrant la valeur ajoutée de ce nouveau tronçon.

Mme Radicova connaît bien la région, ainsi que la Ligurie, et la situation difficile de la saturation de nos axes routiers et ferroviaires, et se félicite du dépôt de projets sur le déploiement de l'ERTMS 2 sur l'axe Marseille-Vintimille, la connectivité de l'aéroport de Nice, ainsi que sur l'extension et le développement portuaire. Monsieur Tabarot a valorisé ces nombreux projets soumis par les opérateurs du territoire régional à l'appel MIE (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe) du mois d'octobre.



Forum du corridor Méditerranée à Bruxelles le 22 novembre, Monsieur Balocco, Ministre régional des transports du Piémont, Mme Radicova, Coordinatrice du corridor, Monsieur Tabarot, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce déplacement a également été l'occasion de rencontrer Monsieur Balocco, Ministre régional des transports du Piémont pour évoquer les besoins de rénovation de la ligne Cunéo-Vintimille, ainsi que l'importance que la deuxième entreprise italienne retenue réalise rapidement les travaux pour réparer le tunnel routier de Tende.

Un bon échange a également eu lieu avec Olivier SILLA chef de l'unité « investissements dans les transports » de la DG MOVE, qui a expliqué que l'agence INEA est en train d'examiner les dossiers de candidatures déposées en octobre dernier sur le MIE. Chaque projet sera examiné par un panel de 3 évaluateurs. L'agence fera un premier tri, et ensuite soumettra les résultats à la DG MOVE, d'ici janvier 2019. Comme le budget est limité, une deuxième sélection devrait être faite entre février et mars 2019. Nous devrions connaître les résultats de la sélection à la fin du mois de mars 2019. La DG MOVE a souligné que le déploiement de l'ERTMS 2 et les enjeux transfrontaliers sont des sujets prioritaires pour la DG MOVE.

Un dernier appel MIE devrait être lancé **début 2020** pour financer des travaux qui pourront courir **jusqu'à fin 2023** (date limite de l'éligibilité des dépenses). Olivier SILLA nous dit que la DG MOVE devrait pouvoir financer cet appel grâce aux reliquats MIE qui n'auront pas pu être dépensés sur la période 2014-2020. Le périmètre de ce futur appel n'est pas encore connu.

Pour la période 2021-2027, la Commission a proposé de doter le MIE d'un budget de **12,5 milliards** d'euros. Elle souhaite simplifier la mise en œuvre du MIE, 2 taux de cofinancement seulement et des priorités claires et connues. 60% du budget MIE devra contribuer aux **objectifs climatiques** de l'UE. Donc la Commission va prioriser davantage sur le **ferroviaire, la multimodalité, les carburants alternatifs, l'ERTMS, etc.**

Nouveauté intéressante : un budget supplémentaire de **6,5 milliards d'euros** sera consacré à la **mobilité à double usage militaire et civil**. La Commission partira des **besoins recensés par les Ministères de la défense** (a priori ces propositions viennent d'être transmises par les Etats membres à la Commission). L'enjeu serait mettre à niveau les infrastructures pour permettre une mobilisation rapide à travers l'Europe du matériel et des personnels militaires en cas de besoin. A ce titre, l'Europe pourrait soutenir les enjeux suivants : terminaux multimodaux, aménagements pour permettre des espaces suffisants dans les ports (et meilleurs embranchements ferroviaires), mise à niveau de lignes ferroviaires (notamment leur connexion vers certains ports), ponts, tunnels, rampes, parkings sécurisés qui peuvent servir de zones de regroupement, etc...sur des gabarits utiles à la fois pour le militaire et le civil. Cette idée

fait partie de l'initiative pour la défense européenne. Elle est venue notamment du constat que, suite à un test sur la rapidité de déploiement réalisé par l'OTAN, les matériels débarqués aux Pays-Bas prennent trop de temps pour arriver jusqu'en Pologne. Le taux de cofinancement UE prévu pour les travaux sur ce volet est de **50%**. Dans une région comme Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est important d'examiner quels types de projets pourraient être soutenus sur ce volet dual.

Affaire à suivre...de près !

Quelles avancées de la négociation sur le futur budget européen 2021-2027 ?



Côté Conseil, cette négociation ne se limite pas à la fixation des grands montants pour chaque

politique européenne, mais couvre également toutes les dispositions ayant une teneur ou implication budgétaire dans les projets de règlement sur les politiques sectorielles de l'UE (taux de cofinancement, montant des avances, délai pour la consommation des fonds, etc.). Cette négociation est d'une importance majeure. La négociation se déroule au sein d'un groupe de travail ad hoc du Conseil autour d'un document de cadrage, appelé la « négo box ». Régulièrement, le Conseil européen se réunit afin d'échanger et le cas échéant cranter les avancées de cette difficile négociation. La prochaine réunion est celle du Conseil européen des 13 et 14 décembre. Il est difficile de connaître précisément le contenu des échanges au Conseil sur cette « négo box ».

Côté Parlement européen, une position officielle a été adoptée sur le futur budget européen 2021-2027 lors de la dernière session plénière. Il propose un budget plus ambitieux, de 1 324 milliards d'Euros, représentant 1,3% du Revenu National Brut de l'UE à 27 Etats Membres. Le Parlement européen propose que l'augmentation des ressources propres de l'Union Européenne soit financée par la création de taxes sur les profits des géants du numérique et sur les transactions financières. Le Parlement européen s'oppose à toute réduction des politiques fondatrices de l'Union, et notamment celles de la Politique de Cohésion, de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la Politique de la pêche. En augmentant le budget global, il souhaite permettre à l'UE d'assumer de nouvelles responsabilités sur la Jeunesse, la Recherche, le Climat, la Défense et les Migrations, sans remettre en cause ces politiques fondatrices.

De manière plus détaillée, le Parlement propose :

- une légère augmentation du Fonds Social Européen (FSE+) qui passerait de 96 milliards sur 2014-2020 à 107 milliards pour 2021-2027, avec notamment un doublement des ressources pour la lutte contre le chômage des jeunes ;
- sur la politique agricole commune, le Parlement ne se prononce pas sur la répartition budgétaire entre les piliers, mais propose de relever le budget à 391 milliards d'euros ;

- Sur les fonds pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) : une augmentation budgétaire de 10% ;
- le renforcement des instruments d'appui aux politiques de voisinage et de développement (3,5 milliards d'Euros) pour contribuer au financement d'un plan d'investissement pour l'Afrique ;
- le triplement du budget actuel du programme Erasmus (41 milliards proposés contre 14 milliards actuellement, et 26 milliards proposés par la Commission) ;
- l'augmentation du budget du nouveau programme de recherche et innovation « Horizon Europe » pour atteindre 120 milliards d'Euros, contre 65 milliards actuellement, et 83 milliards proposés par la Commission ;
- 5 milliards d'Euros pour le Réacteur thermonucléaire expérimental international ITER ;
- le doublement du financement spécifique dédié aux PME, par rapport à l'actuel programme COSME : 5,8 milliards contre 3,5 milliards actuellement ;
- le doublement du financement actuel LIFE+, notamment pour augmenter les financements sur la biodiversité et les réseaux Natura 2000 : 6,4 milliards proposés, contre 3,2 milliards actuellement et 4,8 milliards proposés par la Commission ;
- la création d'une nouvelle enveloppe spécifique pour le tourisme durable de 0,3 milliards, ce qui serait une première dans le budget européen ;
- la hausse du budget actuel dédié à la Culture au titre du programme Europe Créative : 2,8 milliards, contre 1,6 milliard proposé par la Commission.

Par ailleurs, le Parlement européen confirme l'ambition de la Commission européenne sur les nouvelles lignes budgétaires pour la sécurité et la défense (24,6 milliards d'Euros, contre 2 milliards d'Euros actuellement), mais aussi sur les enjeux migratoires et la gestion des frontières : 32,2 milliards d'Euros, contre 10 milliards actuellement.

La Commission européenne avait annoncé souhaiter qu'un accord puisse être trouvé sur le budget avant les élections européennes. Mais cette perspective n'est plus réellement d'actualité, et il apparaît clairement que cette négociation se terminera au plus tôt fin 2019.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles- Emmeline- ALLIOUX - eallieux@maregionsud.fr

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

Brexit : l'accord de sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne



Les dirigeants européens et la Première ministre britannique, Theresa May, ont paraphé, dimanche 25 novembre, l'accord de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le texte doit encore être approuvé par le Parlement britannique. Une étape cruciale.

"Lors de ce sommet extraordinaire, les 27 dirigeants ont pris la décision historique de sceller la séparation du Royaume-Uni, après quarante-cinq ans dans l'Union européenne".

Pour éviter une rupture brutale des relations le 29 mars 2019, la Première ministre britannique Theresa May devra aussi convaincre les parlementaires de son pays de le ratifier au cours d'un vote, annoncé le 11 décembre.

1 Une période de transition jusqu'à fin 2020... voire fin 2022

Le Royaume-Uni et l'Union européenne s'étaient mis d'accord sur ce point en mars 2018 : afin d'avoir le temps de régler les conditions définitives de leur divorce, et notamment d'organiser leur future relation commerciale, les négociations se poursuivront pendant près de deux ans après la date effective du Brexit fixée au 29 mars 2019.

Pendant cette période, qui courra en principe jusqu'au 31 décembre 2020, *"l'UE traitera le Royaume-Uni comme s'il s'agissait d'un État membre"*, résume un [mémo de la Commission européenne](#) : Londres conservera ses droits d'accès au marché unique européen et ne pourra donc pas signer d'accords de libre-échange avec des pays tiers. En revanche, le pays ne siègera plus dans les institutions européennes et ne participera plus aux décisions de l'UE.

En cas d'accord des deux parties, cette période de transition **pourra être prolongée une fois**. Pour une durée de deux ans, ont décidé les négociateurs le 22 novembre à Bruxelles. Donc jusqu'au 31 décembre 2022.

2 Un "filet de sécurité" qui englobe l'Irlande du Nord et le Royaume uni

La question qui a tant retardé la rédaction de ce projet d'accord de sortie, est celle de la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. La solution provisoire trouvée le 13 novembre consiste à maintenir à la fois l'Irlande du Nord et le reste du Royaume Uni dans un "filet de sécurité". Jusqu'à ce qu'une autre solution satisfaisante soit trouvée, l'UE et le Royaume-Uni seront donc toujours regroupés au sein d'un *"territoire douanier unique"*, au sein duquel les produits continueront à *"circuler assez librement"*.

3 Les résidents conservent leurs droits

Le projet d'accord de sortie trouvé le 13 novembre prévoit que les citoyens étrangers déjà établis de part et d'autre de façon permanente au moment du Brexit pourront continuer à y travailler, étudier et y mener leur vie comme avant. Les nouveaux arrivants, qui s'y installeront avant la fin de la période de transition, obtiendront un droit de résidence permanente au bout de cinq ans de séjour.

4 Londres promet de payer sa facture

Un autre débat précoce a porté sur le *"solde de tout compte"* qui accompagnerait le divorce. *"Car avant de voter le Brexit, Londres s'était engagé sur le budget 2014-2020 de l'Union européenne, notamment pour financer certains projets"*. L'accord de sortie ne chiffre pas ces engagements, mais le gouvernement britannique, qui a promis de les tenir, évalue la facture à une quarantaine de milliards d'euros.

5 La Cour de justice de l'UE reste compétente

De même qu'ils ne reprendront pas tout de suite la main sur leur politique commerciale, les Britanniques resteront, en cas de désaccord sur l'interprétation des règles européennes jusqu'à la fin de la période de transition, sous la juridiction de la Cour de justice de l'UE.

6 Coopérations renforcées avec Gibraltar

Autre point sensible, mais plutôt pour l'Espagne cette fois, le projet d'accord prévoit un protocole spécifique relatif à Gibraltar. L'enclave britannique de 7 km², située au sud de la péninsule ibérique, est revendiquée par Madrid depuis trois siècles.

Selon la [Commission européenne](#), ce protocole *"jette les bases"* de nombreuses *"coopérations administratives"*, en ce qui concerne les droits des résidents et des travailleurs frontaliers, en matière fiscale policière et douanière, ou encore sur la protection de l'environnement et la pêche.

7 A Chypre, le droit européen dans les bases britanniques

Dans un troisième protocole, Bruxelles et Londres se sont également engagés à *"mettre en place des arrangements appropriés"* pour *"protéger les intérêts des Chypriotes qui vivent et travaillent"* dans les deux bases militaires souveraines que possède le Royaume-Uni sur l'île, même après le Brexit.

8 Plus de 3000 indications géographiques préservées

Le projet d'accord de retrait prévoit également un certain nombre de dispositions sur la propriété intellectuelle, les marques déposées ou encore les appellations d'origine. *"Plus de 3 000 indications géographiques, telles que 'jambon de Parme', 'champagne' ou 'feta' sont aujourd'hui protégées par le droit de l'Union européenne"*, explique notamment la [Commission européenne](#). *"Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne n'entraînera aucune perte de ces droits de*

propriété intellectuelle [...]. Cet accord bénéficiera également aux indications géographiques portant un

nom d'origine britannique (par exemple l'agneau gallois)", précise-t-elle.

Plus d'info : [L'accord de sortie en 8 points](#)

Semestre européen - paquet d'automne: renforcer la croissance inclusive et durable



Le 21 novembre dernier la Commission a fixé les priorités économiques et sociales de l'UE pour 2019. Elle a présenté les avis rendus sur les projets de plans budgétaires (PPB) et confirmé l'existence d'un manquement particulièrement grave aux exigences du pacte de stabilité et de croissance dans le cas de l'Italie.

Selon les pronostics européens, la zone euro verra sa croissance fléchir, pour passer de 2,4 % en 2017 – son plus haut niveau depuis dix ans – à 2,1 % en 2018, puis à 1,9 % en 2019 et 1,7 % en 2020.

Dans la zone euro, le taux de chômage devrait tomber à 8,4 % cette année, puis à 7,9 % en 2019 et 7,5 % en 2020. Ce **taux de chômage serait le plus faible** enregistré depuis le lancement, en janvier 2000, de la série des chiffres mensuels du chômage.

L'inflation nominale devrait rester modérée : 1,8 % en 2018 et 2019 et ralentir à 1,6 % en 2020, dans la zone euro. La hausse des prix du pétrole a contribué à l'inflation cette année.

Pour l'UE-27, le déficit public devrait augmenter, pour passer de 0,6 % du PIB en 2018 à 0,8 % en 2019, puis diminuer à 0,6 % en 2020. D'une manière générale, la tendance demeure celle d'une amélioration considérable par rapport à il y a dix ans, quand, en 2009, le déficit atteignait un niveau record de 6,2 % dans la zone euro et de 6,6 % dans l'UE.

Les ratios de la dette au PIB devraient continuer de diminuer dans la zone euro et dans la quasi-totalité des États membres. Le ratio de la dette publique de la zone euro devrait diminuer, pour passer de 86,9 % du PIB en 2018 à 84,9 % en 2019, puis à 82,8 % en 2020, alors qu'il atteignait le niveau record de 94,2 % en 2014. Dans l'UE-27, le ratio de la dette publique devrait tomber de

80,6 % du PIB en 2018 à 78,6 % en 2019 et 76,7 % en 2020.

La surchauffe de l'économie américaine, alimentée par des incitations budgétaires procycliques, pourrait provoquer une remontée des taux d'intérêt plus rapide qu'attendu, ce qui aurait de nombreuses retombées négatives au-delà des États-Unis, et en particulier dans les marchés émergents qui sont sensibles aux variations des flux de capitaux et exposés à une dette libellée en dollars. Un tel scénario pourrait exacerber les tensions sur les marchés financiers.

Le cycle de coordination des politiques économiques et sociales du Semestre européen pour 2019 débute dans un contexte de croissance soutenue mais moins dynamique et marqué par une forte incertitude. Même si de nombreux progrès ont été réalisés depuis 2014, la Commission estime qu'il convient de consentir davantage d'efforts pour soutenir une croissance inclusive et durable et la création d'emplois tout en renforçant la résilience des économies nationales.

Au niveau de l'UE, cela nécessite de prendre les décisions nécessaires pour consolider l'Union économique et monétaire. Au niveau national, il est urgent de profiter de la dynamique de croissance actuelle pour constituer des réserves budgétaires et réduire l'endettement. Selon la Commission, l'investissement et les réformes structurelles doivent s'employer encore davantage à stimuler la productivité et le potentiel de croissance. Ces actions instaureront les conditions propices à une stabilité macrofinancière soutenue et concourront à la compétitivité à long terme de l'UE. Ce contexte aura à son tour pour effet de créer des conditions favorables à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à une plus grande équité sociale et à un meilleur niveau de vie pour les Européens.

Le paquet adopté aujourd'hui se fonde sur les [prévisions économiques de l'automne 2018 de la Commission](#) et sur les priorités énoncées dans le [discours du président Juncker sur l'état de l'Union 2018](#).

Plus d'info : [Les priorités économique et sociales pour 2019](#)

Elections européennes 2019 : comment ça fonctionne ?



Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe éliront leurs représentants au Parlement européen. Des députés

sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union européenne.

Emploi, climat, immigration, libre-échange, alimentation... l'impact de ces élections sera bien sûr déterminant pour l'ensemble des politiques européennes. Mais le scrutin peut aussi, sur fond de montée des extrêmes, avoir des conséquences fondamentales sur l'avenir de l'Europe et de ses valeurs.

Qui élit-on ?

Les élections européennes permettent d'élire les députés qui siègeront au Parlement européen. En 2019, 705 eurodéputés seront élus en Europe, un nombre réduit par rapport aux 751 sièges à pourvoir en 2014. En effet, avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de députés britanniques. L'Union européenne a profité de l'occasion pour rééquilibrer la composition du Parlement européen et allouer des sièges supplémentaires à huit Etats membres, qui étaient sous-représentés démographiquement. C'est le cas de la France, qui sera représentée par 79 députés, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019.

Comment fonctionnent les élections ?

Les élections ont lieu tous les cinq ans, à la même période, dans l'ensemble des pays membres de l'UE. Chaque pays se voit attribuer un nombre de sièges en fonction de sa population. Il doit ensuite conduire le scrutin sur son territoire et nécessairement à la proportionnelle.

En 2019, en France, le vote se tiendra le **dimanche 26 mai**. A cet égard, le gouvernement a introduit un changement important : le pays ne sera plus découpé en huit circonscriptions régionales comme entre 2003 et 2014, mais formera **une circonscription unique**. Ce choix d'une circonscription unique risque de réduire l'ancrage territorial des futurs députés, et de compliquer le travail de sensibilisation des députés européens aux impacts territoriaux des politiques européennes. La France suit ainsi le modèle adopté par la grande majorité des pays européens. Seules la Belgique, l'Irlande, l'Italie et la Pologne sont en effet divisées en plusieurs circonscriptions.

Une liste de candidats sera présentée par chaque parti pour l'ensemble du territoire français, et chaque citoyen aura la possibilité de donner sa voix à la liste de son choix. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront **d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix**.

Quels sont les partis en lice ?

Ce sont les partis nationaux qui présentent des listes de candidats. A l'issue des élections, les députés élus peuvent rejoindre ou créer un [groupe politique au niveau européen](#). Pour la législature 2014-2019, on compte huit groupes politiques au niveau européen :

- Le Groupe du Parti populaire européen (PPE), qui réunit la plupart des partis de centre-droit, dont Les Républicains
- L'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (S&D) où figure notamment le Parti socialiste
- Les Conservateurs et réformistes européens (CRE), qu'aucun député français n'a rejoint
- L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE), où se trouvent l'UDI et le MoDem
- Le Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) où siègent le Parti communiste français et La France insoumise
- Le Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE), rassemblant les partis écologistes européens dont Europe Écologie-Les Verts
- Le Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe (ELDD), dans lequel siège le parti de Florian Philippot, Les Patriotes.
- Le Groupe Europe des nations et des libertés (ENL) qui réunit des partis de droite et d'extrême-droite, dont le Front national

Les députés qui ne rejoignent aucun groupe politique européen, souvent issus de l'extrême-droite, sont dit "non-inscrits".

L'exécutif français espérait en outre voir l'émergence de listes transnationales en 2019, qui auraient permis aux citoyens de disposer de deux voix, une nationale et une européenne. Un dispositif auquel le Parlement européen s'est opposé pour le scrutin à venir.

Quels sont les principaux pouvoirs du Parlement européen ?

Le Parlement européen a un rôle majeur dans le [processus de décision de l'Union européenne](#). Lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés **amendent et votent le texte**, avec le Conseil de l'Union européenne. C'est le cas lorsque les textes concernent les vingt domaines pour lesquels le Parlement est compétent : les affaires étrangères, la politique de cohésion, le transport, l'emploi, l'environnement ou encore l'agriculture en font partie. Les députés établissent également, en négociant avec le Conseil, le **budget** annuel de l'Union européenne.

Afin de mieux se partager le travail dans ces domaines, les députés sont répartis en vingt commissions permanentes spécialisées, au sein desquelles ils élaborent des rapports, font des propositions législatives, organisent des auditions d'experts et mènent les négociations avec le Conseil de l'Union européenne.

L'avis du Parlement est aussi pris en compte dans une cinquantaine de domaines où il n'est pas décisionnaire, comme le droit de la concurrence. Il peut enfin opposer un veto dans 16 domaines, comme l'adhésion d'un nouvel Etat membre de l'Union ou la signature de traités internationaux. Cette dernière situation s'est par exemple produite en 2012, lorsque le Parlement a refusé la signature de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), vivement critiqué par les défenseurs des libertés numériques.

Non seulement les députés disposent d'un pouvoir législatif, mais ils contrôlent également le pouvoir exécutif. Ils peuvent notamment censurer la Commission, qui doit alors présenter sa démission ou destituer un Commissaire.

Comment sera désigné le président de la Commission ?

Les futurs députés européens participeront aussi au choix du prochain **président de la Commission européenne**. Peu après leur élection, ils se prononceront en effet à la majorité pour ou contre le candidat proposé par les Etats membres. En 2014, c'est la tête de liste du parti vainqueur, Jean-Claude Juncker, qui a été désigné.

Selon ce système, chaque **parti politique européen** choisirait un candidat "tête de liste" pendant la campagne. A l'issue des élections, le parti arrivé en tête verrait son *Spitzenkandidat* devenir prioritaire pour briguer l'assentiment des eurodéputés et ainsi prendre la tête de l'exécutif européen. Rien d'automatique

cependant : alors que ce sont les chefs d'Etats et de gouvernement qui doivent proposer le président de la Commission, certains d'entre eux se montrent extrêmement réticents à ce système.

En revanche, le Parlement peut, conformément aux traités, rejeter le collège de commissaires qui lui sera proposé.

Elections européennes : terrorisme et chômage au cœur de la prochaine campagne ?

Si l'on en croit le dernier sondage Eurobaromètre, les principaux thèmes de campagne pourraient être la lutte contre le terrorisme et l'emploi des jeunes.

Le 11 mai dernier, [l'Eurobaromètre](#), sondage organisé dans l'ensemble de l'UE par la Commission européenne, a rendu compte comme chaque année de l'état des lieux de l'opinion européenne. La consultation, à laquelle plus de 27 000 personnes dont 1 042 Français ont répondu, donne un aperçu des principaux enjeux pour les citoyens de l'Union, à un an des prochaines élections européennes.

49% des Européens considèrent qu'il est très important de participer aux élections européennes.

[L'abstention](#) est l'une des principales préoccupations des candidats européens, tous partis confondus : la participation a en effet atteint moins de 45% lors des deux derniers scrutins. Cependant, [l'Eurobaromètre](#) de 2018 révèle que près de la moitié des Européens considèrent qu'il est très important de participer au scrutin européen (réponses entre 8 et 10 sur une échelle de 1 à 10).

Plus d'infos : [Les Elections Européennes 2019](#)

RECHERCHE, INNOVATION ET ENTREPRISES

Horizon Europe : point sur les négociations



Les négociations sur le programme Horizon Europe se poursuivent. Les députés européens de la Commission ITRE (Industrie, Technologie, Recherche et Energie) ont notamment formalisé leurs positions sur le programme en adoptant le 21 novembre dernier, à une large majorité, le rapport sur le règlement porté par [Dan Nica](#) et le rapport sur le programme spécifique porté par [Christian Ehler](#).

Les députés de la Commission ITRE proposent d'augmenter le budget d'Horizon Europe pour que celui-ci atteigne 120 milliards d'euros, soit environ 40 milliards d'euros de plus que le budget proposé par la Commission européenne (83,5 milliards d'euros). Concernant la répartition du budget, les députés proposent notamment d'augmenter la part du budget dévolu au cluster thématique « Numérique et Industrie ». Ils proposent également de diviser le cluster 2 en deux thématiques : « Société inclusive et créative », avec un budget de 3 milliards d'euros et un ciblage marqué sur les industries culturelles et

créatives, et « Sociétés sûres », avec un budget de 2,4 milliards d'euros. En plus de ces propositions budgétaires, les députés introduisent un certain nombre d'évolutions par rapport au [texte présenté par la Commission européenne](#). En particulier, selon eux, des mesures concrètes devraient être prises pour prioriser au moment de l'évaluation, et pour des projets de qualité égale, les projets impliquant des femmes, des PME ou encore des pays de l'UE 13. Les rapports réintroduisent également la possibilité de soutenir des projets d'innovation incrémentale portés par des PME, notion qui avait disparu avec le Conseil européen de l'innovation (EIC) dans la proposition de la Commission, celui-ci devant soutenir avant tout l'innovation de rupture. Les députés ont également indiqué qu'ils étaient prêts à entamer les négociations avec les Etats membres dès que possible pour conclure un accord avant les élections européennes.

Côté Etats membres, les ministres du Conseil compétitivité se sont mis d'accord sur un accord général partiel lors de la réunion du 30 novembre. Cet accord ne concerne que le règlement et n'aborde par le budget, les synergies et l'association des pays tiers, ces points dépendant d'autres négociations en cours (cadre financier pluriannuel, cohésion, Brexit). Les discussions sur le programme spécifique et ses annexes (qui incluent notamment la description des thématiques et des missions) n'ont cependant pas débuté et l'accord sur

ce texte ne se fera pas avant février 2019. Les Etats membres se sont mis d'accord sur la structure du programme et demandent, dans le pilier 3 « défis globaux », de séparer les clusters thématiques société inclusive et société sûre ainsi que les clusters énergie et transports. Il n'y aura pas de cluster séparé pour l'espace, celui-ci étant inclus sous le titre « Industrie, numérique et espace ». Cependant, un considérant sera ajouté pour garantir un budget minimum à l'espace. Sur l'EIC, les Etats membres se sont mis d'accord, d'un côté, sur la suppression d'un montant maximum pouvant être accordé sous la forme de subvention dans le cadre de « l'Accelerator » (ce qui laisserait la possibilité d'un soutien similaire à celui actuellement octroyé dans le cadre de l'Instrument PME Phase 2) et, de l'autre, pour introduire la possibilité pour des projets soutenus ou niveau régional ou national de bénéficier d'un processus d'évaluation simplifié. Le mise en œuvre concrète de cette « passerelle » devra cependant être précisée.

Un point de débat encore non tranché est lié à la question de la sélection des missions et des partenariats industriels devant être soutenus au niveau européen. Pour rappel, sur les missions, la Commission européenne a annoncé sa volonté de fixer un certain nombre de grandes missions qui bénéficieront d'un budget dédié et auxquels un portefeuille de projets d'Horizon Europe devront contribuer. Sur les partenariats, la Commission souhaite rationaliser

l'approche au niveau européen pour faciliter la lecture des différents types de partenariats et restreindre le financement à ceux présentant le plus fort potentiel d'impact. Ainsi, la Commission européenne, dans un document d'octobre dernier, a présenté aux Etats membres ses propositions pour 5 missions et 10 partenariats. Les 5 missions proposées par la Commission européennes sont les suivantes : **(i) construire le premier ordinateur quantique universel en Europe ; (ii) guérir les cancers pédiatriques ; (iii) éliminer les résidus plastiques dans la mer et les rivières ; (iv) créer la toute première ville zéro-carbone ; (v) restaurer la bonne santé des sols.** Selon les propositions de la Commission européenne, d'autres missions pourraient s'ajouter au fil du programme. Elles bénéficieraient d'un budget total d'environ 8 milliards d'euros avec **1 à 2 milliards d'euros par mission.** Pour les partenariats, les dix thématiques listées comme prioritaires par la Commission européenne sont les suivantes : innovation en santé ; santé globale ; technologies clés numériques ; météorologie ; gestion du trafic aérien ; aviation ; rail ; solutions bio-sourcées ; hydrogène ; mobilité connectée. Environ 40-50% du budget Horizon Europe pourraient être fléchés pour ces partenariats. Sur la base de ces propositions, il appartient maintenant aux Etats membres de décider quels missions et partenariats financer.

d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Lucie DUROCHER
ldurocher@maregionsud.fr

Retour sur l'appel WIFI4EU



13 000
communes
européennes,
dont environ
1 400
communes
françaises, ont

candidate à l'appel [WIFI4EU](#) lancé par la Commission européenne le 7 novembre dernier. Suite à cet appel, 2 800 communes ont été sélectionnées pour recevoir un bon de 15 000 € qui leur permettra d'installer une borne

WIFI dans le lieu public de leur choix. En Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, 23 communes, répartie sur l'ensemble des départements de la Région, font partie des villes lauréates. Les villes lauréates sont de toutes les tailles, avec par exemple Le Mas (158 habitants) et Cannes (75 000 habitants). Il s'agissait du premier appel de ce type, trois autres appels similaires seront lancés d'ici à 2020. L'objectif de la Commission européenne est de soutenir 8 000 communes au total.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Lucie DUROCHER
ldurocher@maregionsud.fr

Fonds européen de défense : avancée des négociations



Le 13 juin 2018, la Commission européenne a présenté [sa proposition](#) de règlement établissant le Fonds européen de la défense

dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel. Pour rappel, la Commission européenne propose que ce Fonds, doté de 13 milliards d'euros, ait un double objectif : (i) soutenir des projets collaboratifs pour le développement de produits et technologies innovantes (4,1 milliards d'euros), (ii) co-investir avec les Etats membres pour l'acquisition conjointe, au niveau européen, de prototypes d'équipement et de matériel de défense (8,9 milliards d'euros).

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, à un très large accord, son [orientation générale partielle](#) le 14

novembre dernier. Ce document du Conseil approuve dans une large mesure la proposition de la Commission européenne. En particulier, il confirme les objectifs généraux du Fonds et sa structure d'ensemble, y compris l'intention d'investir dans des technologies de rupture. Le texte précise également un certain nombre d'aspects concernant l'éligibilité des entités et la propriété des résultats, avec une attention particulière aux relations avec les pays tiers. Le document approuvé par le Conseil donne également des précisions sur les taux de financement et l'éligibilité des coûts indirects. Ainsi, les activités de R&D pourraient être soutenues jusqu'à 100%, tandis que celles liées au prototypage seraient financées à 20% par l'UE et 80% pour les activités ultérieures à la phase de prototypage (finalisation du produit). Sur les coûts indirects, le Conseil propose un taux forfaitaire de 25% des coûts directs éligibles, pouvant aller jusqu'à 80% sur certains appels à projets spécifiques. Enfin, le Conseil souligne par ailleurs qu'une attention particulière sera accordée aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire.

De son côté, les députés européens de la Commission ITRE ont adopté leur position le 21 novembre dernier. Le rapport conserve, comme pour le Conseil, la structure générale proposée par la Commission européenne. Parmi les changements majeurs proposés par les députés européens, on retrouve une distribution plus flexible entre les deux volets du programme (projets de recherche et développement et co-investissement) avec une marge de déviation de 10% entre les volets. Ils limitent également à 5% la part du fonds pouvant être utilisée pour l'assistance technique et administrative et montent à 10 % la proportion qui peut être utilisée pour les technologies « disruptives ».

Parmi les points restant à éclaircir, la question de la participation du Royaume-Uni se pose. Tant le Royaume-Uni que l'Union européenne ont annoncé leur volonté de maintenir une collaboration renforcée en matière de défense. Le gouvernement britannique

espérait pouvoir conclure un accord sur la participation du Royaume-Uni au Fonds européen de défense en Novembre 2018. Cependant, les négociations sur le Brexit ayant pris du retard, un tel accord ne sera probablement pas possible avant début 2019.

Autre point à éclaircir : l'articulation entre le Fonds européen de défense et les autres programmes tels qu'Horizon Europe ou InvestEU. L'Agence Européenne de Défense a annoncé que, pour la première fois, un accord sur des priorités partagées en matière de recherche et innovation sera conclu d'ici fin 2018 dans le cadre de l'[Agenda stratégique de recherche global](#) (OSRA). Il faudra maintenant définir comment ces priorités peuvent s'articuler les autres programmes et les priorités qui seront définies dans ce cadre.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Lucie DUROCHER
ldurocher@maregionsud.fr

Le prix européen pour les femmes innovatrices est lancé : A vos candidatures !

EU PRIZE for
WOMEN INNOVATORS
FOR THE MOST INNOVATIVE
WOMEN ENTREPRENEURS



Dans le cadre du programme Horizon 2020, la Commission européenne a lancé le 6 novembre 2018 la sixième édition du [Prix des](#)

[femmes innovatrices](#). Ce Prix européen a pour objectif de sensibiliser le grand public à l'entrepreneuriat féminin et à inciter les femmes à entreprendre dans le domaine de l'innovation. Le Prix s'adresse aux femmes citoyennes de l'Union européenne ou des pays associés à Horizon 2020 qui ont fondé ou co-fondé leur entreprise, encore active au 1 janvier 2017. Les candidates ou leur entreprise doivent avoir bénéficié de financements européens dans le domaine de la

recherche et de l'innovation. Un panel de juges indépendants provenant du milieu académique et du monde des affaires évaluera les candidatures et sélectionnera les trois lauréates qui se verront attribuer un prix de 100 000 euros. Une lauréate pour la catégorie « Rising Innovator » (- 35 ans) sera également sélectionnée et recevra un prix de 20 000 €. L'appel est ouvert jusqu'au 16 janvier 2019. Trois critères d'évaluation seront appliqués : innovation de rupture ; impact pour les citoyens, la société et l'économie ; le caractère inspirant de la candidate. Les lauréates seront désignées lors d'une cérémonie publique au deuxième semestre 2019. Certains que la Région regorge de femmes talentueuses, nous vous invitons à candidater à ce prix qui représente une très belle opportunité de valoriser votre travail !

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Lucie DUROCHER
ldurocher@maregionsud.fr

CULTURE

Lancement de l'appel Coopération 2019 du programme Europe Créative – Soutien aux projets de coopération culturelle transnationale.



La Commission européenne a publié [l'appel Coopération 2019 du volet Culture du programme Europe Créative](#). Cet

appel à propositions a pour objectif de financer des projets collaboratifs innovants, à petite et grande échelle, participant à la réorganisation des filières culturelles et créatives en Europe. **Aux priorités déjà existantes**, à savoir la mobilité des œuvres et des artistes, l'audience et le renforcement de capacités, **s'ajoutent cette année deux nouvelles priorités** :

- **Le dialogue interculturel** afin de contribuer à l'intégration sociale des migrants et des réfugiés;

- **Le patrimoine** comme facteur de sensibilisation à l'histoire, aux valeurs communes et au renforcement du sentiment d'appartenance à un espace commun, dans le prolongement de l'Année européenne du Patrimoine culturel célébrée en grande pompe en 2018.

Cette action s'adresse à l'ensemble des acteurs public ou privé (associations, entreprises, PME etc.) de tous secteurs culturels et créatifs : spectacle vivant, mode, design, arts visuels, musique, patrimoine, numérique...etc. Il comprend deux volets. **Les projets de coopération à petite échelle** doivent inclure 3 partenaires de 3 pays différents et la contribution financière de l'UE ne peut excéder 200 000€, représentant 60 % du budget global éligible. **Les projets de coopération à grande échelle** nécessitent de mobiliser un consortium de 6 partenaires de 6 pays différents et la subvention maximale de l'UE s'élève à 2M€, représentant 50 % du budget global éligible.

A titre d'illustration sur le territoire de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, voici quelques projets suivants ayant bénéficié cette année du soutien de l'UE, témoignant d'une montée en puissance des acteurs du territoire :

- [Centriphery](#), portant sur les pratiques participatives en art dans les territoires dits « périphériques », avec la participation de La Manufacture en Avignon ;
- [INEUPUP](#), laboratoire d'innovation pour la marionnette, coordonné par le Théâtre de la Massue à Nice,
- [MEDINEA](#), réseau qui soutient l'insertion professionnelle des jeunes musiciens et musiciennes méditerranéens, porté par le Festival d'Aix,

- [Performances beyond the two shores](#), sur le développement de la mobilité et la professionnalisation des artistes des deux rives de la Méditerranée par les Bancs publics,
- [Inmics composers lab](#) par l'association Alcime, sur l'insertion des jeunes dans le domaine de la composition de musique pour l'image.

La date limite pour candidater à cet appel **est le 11 décembre 2018**. Notez également que le Relais culture Europe, point de contact national du programme Europe Créative organise des ateliers d'écriture pour accompagner les candidats jusqu'au dépôt de leur projet.

Plus d'info : Kim-Anne KENNIBOL - kakennibol@maregionsud.fr

Publication des appels à projets MEDIA du programme Europe Créative - Soutien à la créativité audiovisuelle européenne.



La Commission européenne a publié les appels 2019 du volet MEDIA d'Europe Créative. Le volet MEDIA concerne spécifiquement l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et du

jeu vidéo. Il soutient financièrement les professionnels européens (producteurs, distributeurs, agents de vente, organisateurs de formation et d'événements...) dans le développement, la distribution et la promotion de leurs projets, notamment au-delà de leur pays d'origine. Il encourage également les évolutions technologiques et favorise la création de réseaux transeuropéens.

En effet, le programme poursuit aujourd'hui sa mission d'accompagnement et de renforcement des secteurs dans un contexte européen et mondial en plein bouleversement. Face à des défis majeurs, comme les nouveaux modes de consommation de contenus et les innovations technologiques qui ne cessent de s'accélérer, MEDIA accompagne ses évolutions et

permet d'expérimenter de nouveaux modèles économiques, de nouveaux modes de diffusion et de promotion et de nouveaux formats.

[Les appels suivants](#) ont été lancés à l'automne par la Commission européenne : **Développement- projets individuels, Développement – catalogue de projets, Programmation TV, Soutien aux festivals, Education à l'image, Accès aux marchés, Agents de vente, Distribution automatique, Développement – Jeux vidéo, Fonds de co-production internationaux, Promotion des œuvres européennes en ligne et Mise en réseau de salles.**

Notez que la Région a lancé en 2018 [un dispositif expérimental d'accompagnement au montage de projets européens](#) en direction des PME du territoire. Les PME régionales qui candidatent au volet MEDIA du programme Europe créative sont éligibles à ce dispositif. Cette aide prend la forme d'un voucher donnant droit à la PME candidate à plusieurs journées d'aide à la rédaction de sa candidature par un bureau de consultants spécialisé sur l'Europe.

Plus d'info : Kim-Anne KENNIBOL - kakennibol@maregionsud.fr